

Le 9 novembre 2017

[Traduction]

Services de soins de santé

M. Higgs : Nous avons vu un nombre record de rassemblements partout dans la province au sujet de la privatisation des services extra-muraux : leur privatisation et leur transfert à Medavie sans appel d'offres ni contrat. J'ai posé la question plusieurs fois cette semaine et je veux la reposer au premier ministre parce que j'ai bon espoir qu'il n'est pas trop tard : le contrat a-t-il été signé avec Medavie? Pouvons-nous revenir sur la décision? Pouvons-nous obtenir les détails à cet égard? Je pose une question très simple au premier ministre. À l'heure actuelle, le contrat avec Medavie est-il signé? Merci.

L'hon. M. Gallant : Le ministre de la Santé a déjà répondu à la question et il a déjà répondu à la question auprès des médias. Nous sommes témoins ici, malheureusement, d'alarmisme de la part du chef de l'opposition. Il se demande pourquoi des questions sont soulevées concernant le Programme extra-mural. Elles le sont parce qu'il dit ici que le programme sera privatisé, sachant que tel n'est pas le cas. Le programme sera financé au moyen de fonds publics. Il sera géré par une entreprise sans but lucratif.

Nous procédons ainsi parce qu'il nous faut innover pour fournir de meilleurs soins de santé de la plus haute qualité possible et les rendre aussi accessibles que possible à tous les gens du Nouveau-Brunswick et à leur famille. Voilà où notre gouvernement met l'accent en matière de soins de santé. Voilà où notre gouvernement continuera de mettre l'accent dans l'avenir. J'aimerais que le chef de l'opposition arrête d'essayer de semer la peur et qu'il souscrive à l'idée d'innover et de faire en sorte que nous fournissions les meilleurs soins de santé possible à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Higgs : Je suis certain d'avoir entendu la réponse, mais je n'ai entendu ni le mot « oui » ni le mot « non ». J'ai entendu la question être renvoyée au ministre de la Santé. Puisque le premier ministre ne répondra pas à la question de savoir si le contrat a été signé... Je trouve très ironique son refus de répondre à une très simple question ici, à la Chambre du peuple. Il s'agit d'un autre exemple clair du mépris dont le premier ministre fait preuve à l'égard de nos institutions démocratiques et des gens du Nouveau-Brunswick.

Étant donné l'inutilité de poser plus de questions au premier ministre au sujet de Medavie, le ministre de la Santé serait peut-être prêt à s'engager à rendre public le contrat proposé avec Medavie. Toutefois, j'aimerais d'abord demander au ministre de la Santé si, à l'heure actuelle, le contrat est signé. Merci.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Le chef de l'opposition sait bien — s'il ne le sait pas, il devrait lire les journaux — que le ministre de la Santé a répondu à ces questions hier. Le ministre a dit que, en effet, nous serons le plus transparent possible concernant ce dossier, car c'est important que les gens voient et sachent ce qui se passe avec ce projet.

Encore une fois, je demande au chef de l'opposition d'arrêter d'essayer de faire peur aux gens et de dire ce qu'est réellement ce projet. Ce projet permettra d'augmenter le nombre de visites pour les personnes qui reçoivent des soins à domicile. C'est un programme qui sera toujours financé par l'entremise des fonds publics, donc par le gouvernement. Dans le cadre de ce projet, nous parlons seulement de la gestion, qui sera faite par une entreprise sans but lucratif. Alors, nous parlons d'un projet qui nous permettra d'innover et d'aider à livrer des soins de santé de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. Higgs : Le premier ministre continue de refuser de répondre, mais je pense que nous ne pouvons probablement pas nous attendre à mieux, soit que ce dernier convient que le ministre de la Santé a dit que le contrat n'était pas signé. Étant donné qu'il admet que le contrat n'est pas signé — c'est le cas — et étant donné qu'il ne nous a été fourni aucun détail sur les objectifs de rendement, quels qu'ils soient, liés au contrat de 80 millions de dollars attribué à un fournisseur unique, Medavie, je pose la question suivante : le contrat dont la signature est envisagée pourrait-il être rendu public afin que nous puissions en comprendre l'utilité pour les gens du Nouveau-Brunswick?

Nous connaissons l'utilité des services extra-muraux dans la province, mais nous ne connaissons pas l'utilité d'attribuer un contrat sans appel d'offres ni celle de privatiser des soins de santé et de les confier à une compagnie privée. Voilà ce que nous voulons savoir. Le premier ministre rendra-t-il donc public le contrat? Le premier ministre définira-t-il les véritables avantages pour la province? Nous voulons des détails et non pas que de simples paroles.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, j'aimerais corriger les propos du chef de l'opposition. Nous parlons de continuer à financer le Programme extra-mural avec des fonds publics et nous parlons de confier la gestion du Programme extra-mural à une entreprise sans but lucratif. Il s'agit de faits très importants auxquels le chef de l'opposition devrait, selon moi, faire référence quand il pose des questions sur le dossier. En ce qui a trait aux questions qu'il a posées ce matin, elles ont trouvé réponse. Les réponses ont été reprises par les médias. Les médias ont montré aux gens du Nouveau-Brunswick que nous ferons en sorte d'être aussi transparents que possible en veillant à que le ministre de la Santé réponde aux questions posées et à ce que ses propos soient repris.

Je veux dire encore une fois que les propos alarmistes du chef de l'opposition ont littéralement amené les gens de la province à croire que les services extra-muraux seront supprimés dans le



cadre du programme, ce qui n'est absolument pas le cas. Le Programme extra-mural sera financé au moyen de fonds publics. Nous veillerons à ce qu'il soit de haute qualité et à ce que tous les gens du Nouveau-Brunswick y aient accès, et, du même coup, nous augmenterons le nombre de visites.

M. Higgs : Les gens de l'ensemble de la province ont de bonnes raisons d'être préoccupés. Nous n'avons constamment entendu qu'une partie de l'histoire, peu importe la réponse donnée ; je dois donc revenir à la question initiale et la formuler essentiellement comme suit : Le premier ministre est-il d'accord avec le ministre de la Santé sur le fait que le contrat n'est pas encore signé? Peut-on simplement nous confirmer que le ministre de la Santé a raison et que le contrat n'est pas encore signé? Le premier ministre répondra-t-il à cette très simple question? Elle compte peu de mots : Le contrat est-il signé? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'apprécie le fait que le chef de l'opposition est en train d'admettre que le ministre de la Santé a répondu à la question. Je ne sais pas combien de temps il me reste pour répondre à la question ; 73 secondes, peut-être.

Je veux m'assurer d'être très clair pour l'opposition : En tant que gouvernement, notre première priorité est que nos soins de santé soient de haute qualité et accessibles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. C'est plus que ce que nous pouvons dire du chef de l'opposition. En effet, lorsqu'il était du côté du gouvernement, il faisait des réductions dans notre système de soins de santé. Depuis qu'il est à l'opposition, il dit que, selon lui, il y a trop d'hôpitaux. Alors, une chose est évidente : S'il devenait premier ministre, il ferait des réductions dans notre système de soins de santé. Heureusement, nous ne ferons pas cela ; au contraire, nous allons investir davantage et augmenter la qualité et l'accessibilité de nos soins de santé.

[Traduction]

M. Higgs : Je suis certain que quiconque écoute la réponse du premier ministre se demande pourquoi il s'abstient de répondre à une simple question. Il doit y avoir une raison. Est-ce un autre cas où, dans un ton de résignation, il sera dit : Eh bien, la situation suivra son cours, et je ne peux rien y faire? La situation évoluera-t-elle comme elle a évolué à l'égard de tant d'autres projets, ou s'agit-il ici d'une circonstance opportune pour le premier ministre? Je vais reposer la question : Le premier ministre est-il d'accord avec le ministre de la Santé pour dire que le contrat n'est bel et bien pas encore signé? Seul le premier ministre a l'occasion de corriger la situation. Si le contrat n'est pas signé, il en a l'occasion. Encore une fois, le premier ministre peut-il répondre par oui ou non? Est-il d'accord avec le ministre de la Santé? Le contrat est-il signé à l'heure actuelle? Merci.



[Original]

L'hon. M. Bourque : Merci pour la question répétitive. Cela me rappelle la petite chansonnette qui parlait de Pet et de Répète qui sont sur un bateau, quand j'étais à la maternelle.

C'est vrai que nous avons un problème d'alphabétisation dans la province, mais je pensais que le chef de l'opposition était capable de lire. Je sais qu'il peut faire traduire en anglais ce que j'ai clairement dit ce matin dans *l'Acadie Nouvelle*. Toutes les réponses sont là et elles sont claires.

Une autre chose : De notre côté de la Chambre, nous écoutons les gens.

[Traduction]

Nous écoutons les gens. Je ne sais pas si nous pouvons en dire autant du chef de l'opposition. Il y a quelques semaines, il était présent lors d'une séance d'information que nous avons tenue à Saint John et où nous avons expliqué devant lui tous nos indicateurs clés de rendement. Il posait des questions sur les résultats. Nous avons tout expliqué clairement. Il était présent. Pourquoi pose-t-il des questions maintenant? Je ne comprends pas. Pourquoi ne pas lui demander la raison pour laquelle il pose ces questions? Ce sont des questions auxquelles nous avons répondu.

M. Higgs : Chantonner est devenu un trait caractéristique du gouvernement actuel, et le fait qu'il ne réponde pas aux questions l'est devenu aussi. Le fait qu'il ne réponde pas aux questions est symbolique, et il en est ainsi depuis le début ; il s'abstient de répondre à une simple question. Même le ministre de la Santé n'a pas confirmé ses propos publiés dans un article parce que ce qu'il a dit le gêne et gêne probablement le premier ministre. Est-ce vrai? Le contrat est-il signé? Voilà ce que nous voulons savoir. Je demande seulement la vérité : une réponse très simple.

Je vais m'adresser de nouveau au premier ministre. Le contrat avec Medavie qui porte sur le transfert des services extra-muraux est-il signé à l'heure actuelle? Y a-t-il eu signature du contrat? Seul le premier ministre peut répondre à la question, mais il refuse — refuse continuellement — de répondre par oui ou non. Voilà qui en dit long, n'est-ce pas? Il n'assume ni la responsabilité ni l'obligation de rendre compte. Le contrat est-il signé? Oui ou non, Monsieur le premier ministre?

L'hon. M. Gallant : Je pense que toutes les personnes qui observaient les échanges hier et qui ont eu la chance d'entendre ce qui a été dit connaissent la réponse ; nous continuerons donc simplement de dire que nous avons répondu à la question et nous laisserons le chef de l'opposition gaspiller le temps consacré à la période des questions en posant une question dont il connaît déjà la réponse.

(Exclamations.)



Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Fredericton-Ouest—Hanwell.

L'hon. M. Gallant : Ce que je peux vous dire, c'est que nous ne partageons pas l'opinion du chef de l'opposition en ce qui a trait à la prestation des soins de santé dans la province. Nous croyons que nous devons améliorer l'accessibilité. Nous devons être dotés d'un système de soins de santé de haute qualité pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Nous devons procéder ainsi, car nous comprenons l'importance que les gens de notre province accordent aux soins de santé.

Le chef de l'opposition n'abonde pas dans le même sens, et je veux le citer. Le 12 décembre 2015, il a déclaré : « Je ne nie pas que nous avons trop d'hôpitaux. Je me rends compte que nous pouvons être en meilleure posture si nous procédons à un regroupement. » Voilà ce que le chef de l'opposition a dit il y a à peine deux ans. Nous ne sommes pas d'accord avec lui. Nous investirons davantage dans les soins de santé afin qu'ils soient de haute qualité et accessibles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Higgs : Un enregistrement me serait utile. Voici tout ce que je veux savoir : Le contrat est-il signé? Oui ou non? Je veux aussi entendre le premier ministre le dire, être clair et rendre des comptes aux gens de la province. Le contrat est-il signé? Oui ou non?

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est encore la même réponse que celle donnée hier par le ministre de la Santé, mais j'apprécie le fait que le chef de l'opposition répète sa question une 73^e fois.

Je peux vous dire que nous sommes en train de proposer ce projet parce que nous voulons livrer les meilleurs soins de santé possible aux gens du Nouveau-Brunswick, et cela inclut les soins à domicile. C'est très important de souligner que ce projet nous permettra de faire en sorte que les services en question seront financés par l'entremise des fonds publics, donc par le gouvernement, mais que la gestion sera faite par un organisme sans but lucratif. Alors, le but de ce dernier n'est pas de réaliser des profits. Cela nous permettra d'augmenter le nombre de visites pour les gens qui reçoivent des soins à domicile.

Il faut innover et améliorer notre système de soins de santé. Nous devons le faire dans le but d'avoir un système de soins de santé de haute qualité qui est accessible pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

M. Higgs : J'ai demandé une réponse à la question. J'ai demandé une confirmation à savoir si le contrat est signé ou s'il ne l'est pas. Je ne peux être plus précis que cela. Avant que nous passions à autre chose... Je sais que le premier ministre espère que je passerai à autre chose, mais je ne le ferai pas avant d'avoir obtenu une réponse. Je veux une réponse et je veux une confirmation de la part du premier ministre. À l'heure actuelle, le contrat avec Medavie est-il



signé? C'est tout ce que je demande, et je continuerai de le demander jusqu'à ce que j'obtienne une réponse. Oui ou non? Le premier ministre peut détourner le sujet. Il peut l'esquiver. Il peut parler de tout le reste, mais je veux une réponse. Oui ou non? La question est simple. Ensuite, je passerai à autre chose.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je répète que le ministre a répondu à cette question hier. Si le chef de l'opposition veut à ce point que les gens répondent aux questions, comme l'a fait le ministre de la Santé hier devant les médias, je lui demande de répondre à celles que nous lui avons posées à environ 73 reprises.

[Traduction]

Nous avons demandé au chef de l'opposition de clarifier quelque chose pour nous. Nous avons l'impression qu'il avait appuyé l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL en 2005 et qu'il en avait fait la promotion. Il a ensuite déclaré dans sa réponse au discours du trône qu'il n'avait pas appuyé l'entente fiscale et n'en avait pas fait la promotion, mais nous avons ensuite trouvé des preuves du contraire montrant que, il y a environ 10 ans, le chef de l'opposition a clairement appuyé l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL et en a fait la promotion. Par conséquent, je demande au chef de l'opposition de répondre à la question : Laquelle des assertions est la bonne?

M. Higgs : Pendant la dernière session, je pense avoir posé 113 questions sans obtenir une seule réponse. Pour ce qui est de la session en cours, nous n'avons pas encore posé 113 questions, mais je m'attends au même résultat. Nous comptons plus de 20 questions, ou peu importe le nombre.

Si je tiens compte de l'auditoire et des athlètes qui sont ici, je sais à quel point il est important de gagner des médailles en fonction d'un temps ou d'une distance : un vrai résultat mesurable qui définit le succès. On n'est toutefois pas en mesure de définir le succès si on n'obtient pas de réponses franches à de vraies questions.

Le fait de demander au premier ministre de confirmer si l'entente avec Medavie est signée constitue une vraie question. Ce n'est pas difficile. La réponse est oui ou non. Le premier ministre n'a pas besoin de la reporter. La question est très simple. Je veux une confirmation de la part du premier ministre. Je veux une réponse de la part du premier ministre. À l'heure actuelle, le contrat avec Medavie est-il signé? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je rappelle que nous avons répondu à la question. Hier, en effet, le ministre de la Santé a répondu à cette question. Alors, je demande encore une fois au chef de l'opposition de répondre à nos questions.



[Traduction]

Je pense que le chef de l'opposition devrait lui aussi répondre à nos questions et aux questions des gens du Nouveau-Brunswick. Dans sa réponse au discours du trône, le chef de l'opposition a déclaré, sans être appelé à le faire, ne pas avoir appuyé l'allègement fiscal accordé en 2005 au terminal de GNL et ne pas en avoir fait la promotion ; nous avons pourtant des preuves du contraire. Peut-être faut-il clarifier les preuves quelque peu. Je pense qu'il devrait certainement être donné au chef de l'opposition l'occasion de le faire. Toutefois, je lui demande de dire aux gens du Nouveau-Brunswick s'il a appuyé l'allègement fiscal lié au GNL et s'il en a fait la promotion. Oui ou non? Il a dit non il y a quelques semaines. Nous avons des preuves du contraire et nous aimerions qu'il explique la divergence.

M. Higgs : Comme vous le savez, selon le Règlement de la Chambre, l'opposition a l'occasion de poser des questions, et le gouvernement est censé y répondre. J'espère que, l'année prochaine à pareille date, le premier ministre actuel disposera de beaucoup de temps pour poser des questions en tant que chef de l'opposition, et j'y répondrai. En ce moment, dans le cadre de mes fonctions, je suis ici pour poser les questions. Le rôle du gouvernement est d'y répondre.

Nous n'avons encore obtenu aucune réponse franche à ce qui est une très simple question, alors j'y reviens. J'y reviens, et tout ce que je veux — et je passerai à autre chose aussitôt que j'aurai obtenu une réponse franche —, c'est de savoir si le contrat avec Medavie est signé à l'heure actuelle. C'est tout ce que je veux savoir : un oui ou un non de la part du premier ministre. Arrêtons de détourner le sujet. Oui ou non — signé ou non encore signé?

[Original]

L'hon. M. Gallant : J'apprécie la question, mais nous avons donné la réponse hier. Encore une fois, le ministre de la Santé a été très transparent avec les médias et les gens du Nouveau-Brunswick en répondant à ces questions.

[Traduction]

Encore une fois, je veux demander au chef de l'opposition d'apporter des éclaircissements. Il a raison. Je ne conteste pas le fait que la période des questions a pour but de permettre à l'opposition et aux autres partis de poser des questions au gouvernement. Je ne conteste pas cela. Cependant, si le chef de l'opposition croit qu'il sera en mesure de passer les prochains mois et mener une campagne électorale sans répondre à la question que posent les gens du Nouveau-Brunswick, je pense qu'il sera surpris. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent de connaître la réponse à la question. Ils méritent de savoir et de se faire expliquer pourquoi il y a une divergence entre les propos que le chef de l'opposition a tenus il y a quelques semaines au sujet de l'appui et de la promotion de l'allègement fiscal accordé en 2005 au terminal de GNL et l'élément de preuve que nous avons recueilli et qui démontre bel et bien que le chef de l'opposition appuyait l'allègement fiscal lié au terminal de GNL et en faisait la promotion.



Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Plus tôt, un député a fait référence aux dépenses ou au montant d'argent mentionné dans un certain article. J'estime qu'il n'est pas question de menue monnaie. Il s'agit d'un contrat de 2 milliards de dollars, une entente qui s'échelonne sur 10 ans — une entente à fournisseur unique qui n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres. Je ne comprends pas la difficulté. La question est importante pour la population. La question est importante pour la province. La question est importante pour les soins de santé et pour le maintien des soins de santé tels que nous les connaissons.

Formulons la question ainsi : Y a-t-il une date où le contrat a effectivement été signé? Si le premier ministre ne veut pas répondre par oui ou non, peut-être devrions-nous dire : À quelle date le contrat a-t-il été signé? Voilà une formulation simple. S'il n'y a pas de date, j'en déduis que cela veut dire que le contrat n'a pas été signé. Néanmoins, pour tenter d'obtenir une réponse sans détour à une question claire, je pose la question suivante : À quelle date le contrat a-t-il été signé? Le premier ministre répondrait-il à cette question? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je répète que, hier, le ministre de la Santé a répondu aux questions du chef de l'opposition. Alors, je pense que le chef de l'opposition a la chance de répondre à nos questions et à celles des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Le chef de l'opposition veut parler de menue monnaie. Je ne pense pas que l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL en 2005 soit de la menue monnaie. Je pense qu'il est très important pour les gens de notre province de savoir ce qui suit : Quel rôle le chef de l'opposition a-t-il joué? Je tiens à le répéter. Il s'agissait de propos non sollicités. Il ne s'agissait pas d'une question. Il a décidé, dans sa réponse au discours du trône, de soulever la question de l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL. Il a décidé de la soulever et de nier qu'il avait appuyé l'allègement fiscal lié au terminal de GNL et qu'il en avait fait la promotion. Nous avons pourtant des preuves qui indiquent que le chef de l'opposition appuyait bel et bien l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL et qu'il en faisait la promotion. Si les preuves révèlent une incohérence, les gens du Nouveau-Brunswick méritent d'entendre le chef de l'opposition l'expliquer.

Le président : Le temps est écoulé.

M. Higgs : Permettez-moi de reformuler la question : Le contrat est-il signé en ce moment même, soit le 8 novembre, à 10 h 54...

(Exclamations.)



M. Higgs : Désolé, le 9 novembre 2017. À l'heure actuelle et en date d'aujourd'hui, le contrat est-il signé? S'agit-il d'une question raisonnable à laquelle une réponse sera finalement donnée? Ma question est la suivante : Le contrat est-il signé à l'heure actuelle et en date d'aujourd'hui? Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je rappelle que le ministre de la Santé a répondu aux questions du chef de l'opposition hier, alors je demande à ce dernier pourquoi il ne serait pas prêt à répondre à celles que nous lui posons. Bien franchement, beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick lui posent les mêmes questions.

[Traduction]

Dans son discours préparé en réponse au discours du trône, le chef de l'opposition a déclaré, sans avoir été appelé à le faire, les deux choses suivantes. Il a nié avoir appuyé l'allègement fiscal accordé au terminal de GNL et en avoir fait la promotion, bien que nous détenions la preuve conduisant à penser qu'il a de fait appuyé cet allègement fiscal et qu'il en a fait la promotion. Lors du même discours, en suivant son texte et sans avoir été appelé à le faire, le chef de l'opposition a indiqué qu'il était contre Living SJ, un programme dans lequel nous investissons des millions de dollars afin de mettre fin à la pauvreté générationnelle dans la ville de Saint John. Ce dernier est en faveur des allègements fiscaux applicables aux grandes entreprises, mais il n'est pas en faveur d'investissements qui aident les gens de notre province à sortir de la pauvreté. Ce sont là les questions auxquels il devrait répondre.

M. Higgs : Eh bien, à mon sens, le fait que le premier ministre s'abstienne de répondre est révélateur en soi, n'est-ce pas? Il semble se présenter une occasion de redresser la situation pour qu'elle soit acceptable à la province, mais le premier ministre refuse de répondre à une question très directe.

Si tel est le cas, si le contrat n'est pas signé, et si le ministre de la Santé a essentiellement raison... Même si le premier ministre ne l'admet pas, j'oserai dire que le ministre de la Santé a dépassé les bornes par ses propos hier. Il semblerait que ce soit le cas. Toutefois, si le contrat n'est pas signé, pourquoi, dans la circonstance, n'en discutons-nous pas? Pourquoi n'avons-nous pas une idée exacte des niveaux de service qui seront atteints aux termes du contrat? Pourquoi n'examinons-nous pas ce que le tout signifie vraiment pour les gens du Nouveau-Brunswick? De plus, pourquoi ne savons-nous pas si le contrat comporte des clauses sur le rendement qui, de fait, sont censées être incluses, ce que nous ne savons toujours pas... Y a-t-il une clause de sauvegarde qui permettrait un retrait du contrat qui n'est pas signé à l'heure actuelle?

Le premier ministre a une belle occasion de bien faire les choses aux yeux des gens de la province. Voilà l'occasion qui s'offre à nous. Ne la perdons pas.



L'hon. M. Gallant : Comme l'a souligné le ministre de la Santé, le chef de l'opposition a été mis au courant. Ce dernier a assisté à une séance d'information publique sur le sujet. Or, malgré sa présence à cette séance, il se présente néanmoins à la Chambre pour dire des choses qui ne sont tout simplement pas exactes au sujet du programme. Il donne l'impression qu'une privatisation a lieu, ce qui n'est pas le cas.

Le programme sera financé au moyen de fonds publics. Il sera géré par une entreprise sans but lucratif. Il n'y aura aucune réduction des services. En fait, ils seront améliorés. Il n'y a pas une seule personne au Nouveau-Brunswick qui penserait qu'il en est ainsi après avoir entendu les propos du chef de l'opposition concernant le Programme extra-mural.

Même si le chef de l'opposition a été bien informé, et même si nous avons fait preuve de transparence en lui donnant l'occasion d'assister à une séance d'information publique et de poser des questions, il continue de dire que la situation est différente de ce qu'elle est en réalité. Le programme sera financé au moyen de fonds publics, il sera géré par une entreprise sans but lucratif, il y aura augmentation du nombre de visites et il sera assuré que les soins de santé sont accessibles à tous.

[Original]

Routes

M. Coon : La semaine dernière, j'ai posé la question suivante au ministre des Transports et de l'Infrastructure : Le long de quelles sections de routes prévoit-il installer des clôtures pour animaux sauvages cette année? Il n'a pas répondu à ma question.

Le problème des collisions avec les animaux sauvages est grave, mais, pourtant, l'installation de clôtures a beaucoup diminué. Il semble que ces clôtures sont seulement installées lorsque sont construites de nouvelles routes, comme celle à quatre voies entre St. Stephen et Lepreau ou la voie de contournement de Caraquet.

Le ministre des Transports et de l'Infrastructure va-t-il enfin nous dire si des clôtures ont été installées de 2013 à 2016 aux endroits les plus vulnérables pour ce genre d'accident?

[Traduction]

L'hon. M. Fraser : J'aimerais remercier le député d'en face de la question et d'avoir soulevé un enjeu important. Au ministère des Transports et de l'Infrastructure, nous prenons la sécurité des voyageurs très au sérieux. Nous prenons de nombreuses mesures pour atténuer les répercussions liées à la faune, lesquelles comprennent le débroussaillage, une signalisation améliorée, des panneaux d'avertissement, des campagnes de sensibilisation du public et des clôtures pour les orignaux. Je peux vous dire que, l'année dernière, l'année précédente et encore cette année, nous avons investi des sommes importantes dans les mesures



d'atténuation des répercussions liées à la faune. Nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour atténuer les risques relatifs à la faune.

M. Coon : Il se trouve que le ministère a recours à des données qui datent de 3 à 10 ans pour cerner les points chauds le long de nos routes et de nos chemins. Toutefois, compte tenu du nombre de collisions entre des véhicules et des orignaux au cours des derniers mois et pendant l'année, il me paraît évident que les données sont périmées et qu'il faut construire plus de clôtures pour animaux sauvages.

Le chef des pompiers de Shediac a qualifié un tronçon de la route 15 situé entre Shediac et Dieppe de grave menace à la sécurité publique. En septembre, le maire de Shediac a envoyé une lettre à la province demandant une clôture, une demande que le ministre a refusée. Parmi les autres routes où des collisions impliquant des orignaux ont été signalées cette année, il y a deux tronçons de la route 8 entre McGivney et Blackville, le tronçon entre le chemin Russellville et Allardville et le tronçon de la route 2 entre Sackville et Moncton.

Le ministre des Transports et de l'Infrastructure confirmera-t-il si des clôtures pour animaux sauvages ont été installées cette année sans que leur installation soit liée à la construction de nouvelles routes?

L'hon. M. Fraser : Ce que je peux confirmer aujourd'hui, c'est que j'ai eu hier une conversation avec le maire de Shediac au sujet de la situation dans la région de Shediac. Nous avons organisé une réunion avec lui et le comité de sécurité publique, qui est constitué du chef des pompiers de Shediac, de membres du personnel d'Ambulance Nouveau-Brunswick et de la GRC ainsi que d'autres membres du conseil. La réunion nous permettra d'examiner les données les plus récentes que le groupe en question a recueillies. Nous allons faire ce qui doit être fait pour assurer la sécurité sur le tronçon de route en question.

Comme je l'ai dit, nous prenons la sécurité des voyageurs très au sérieux. Nous avons beaucoup investi dans les mesures d'atténuation des répercussions liées à la faune au cours des trois dernières années. Nous continuerons de le faire.

M. Coon : Le ministre du ministre ne me semble pas avoir installé de clôtures pour animaux sauvages le long des routes et des chemins actuels où il y a risque élevé de collisions avec des animaux sauvages. Le ministre a dit dans le passé que l'installation de clôtures pour animaux sauvages représente la mise en place d'une infrastructure stratégique importante et que le gouvernement croit qu'il faut investir dans les infrastructures stratégiques. Je pense qu'il est important de reconnaître qu'une telle infrastructure nécessite un entretien régulier, comme celui qui a été effectué pour réparer la clôture le long de la route 7 entre Saint John et Fredericton pour assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick.

Cette semaine, le gouvernement a présenté son budget de capital pour 2018-2019. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure dirait-il à la Chambre si, dans le budget de capital, des fonds sont affectés à l'installation de clôtures pour animaux sauvages le long des routes



actuelles? Le cas échéant, quelle somme est affectée à une telle initiative dans le budget de 2018-2019?

L'hon. M. Fraser : Encore une fois, je tiens à remercier le député d'en face de mettre en lumière ce qui est une question importante. Nous en sommes pleinement conscients. Chaque année, nous sommes aux prises avec de terribles accidents qui se produisent sur les routes du Nouveau-Brunswick, qu'il s'agisse de collisions entre véhicules à moteur ou de collisions avec des animaux sauvages.

Comme je l'ai dit hier, je pense aux gens qui sont impliqués dans de terribles accidents, je suis de tout coeur avec eux et je suis certain que chaque parlementaire ici présent et chaque membre du public est conscient de la situation ou compte parmi les membres de sa famille quelqu'un qui a été impliqué, d'une manière ou d'une autre, dans une telle situation. Nous prenons les accidents très au sérieux. Nous avons investi massivement dans les mesures d'atténuation des répercussions liées à la faune. Nous avons investi plus de 5 millions de dollars dans ces mesures d'atténuation en 2015-2016, plus de 4,4 millions en 2016-2017 et une autre somme de 4,1 millions en 2017-2018. Nous investirons plus d'argent dans le prochain budget afin de prendre d'autres mesures d'atténuation des répercussions liées à la faune, car nous prenons la situation très au sérieux.

Services de soins de santé

M. Higgs : Je pense qu'il est très juste de dire que quiconque écoute la période des questions aujourd'hui se rendra compte que le contrat n'a pas encore été signé.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Higgs : J'ai donc une question à 2 milliards de dollars. La voici : Étant donné que le contrat n'a pas été signé, tâchons de comprendre les avantages réels que la privatisation des soins de santé offre aux gens de la province. Tâchons de comprendre les règles qui régiront un meilleur plan d'action élaboré par Medavie ou par qui que ce soit, mais tâchons d'abord de comprendre si la privatisation a la moindre valeur pour les gens de la province. Je dirais ceci : Faisons les choses comme il se doit. Prenons du recul à cet égard. Prenons du recul par rapport à une entente à fournisseur unique qui n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres et qui ne définit rien en ce qui a trait à la façon dont elle améliorera la qualité de vie et les soins de santé dans la province. Faisons les choses comme il se doit.

Le premier ministre acceptera-t-il de présenter tous les faits? Discutons ouvertement et de façon transparente. Merci.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Je veux laisser savoir au chef de l'opposition qu'un protocole d'entente a été signé avec Medavie concernant le Programme extra-mural, et nous sommes en train de finaliser les détails du contrat. Comme vous le savez, nous ne pouvons pas dévoiler les détails d'un contrat tant que celui-ci n'est pas signé ; c'est la pratique standard.

Il y a une clause échappatoire standard qui sera incluse dans le contrat ainsi que des indicateurs de rendement.

[Traduction]

Je tiens aussi à assurer de nouveau au chef de l'opposition et surtout aux gens du Nouveau-Brunswick que les services extra-muraux continueront d'être financés au moyen de fonds publics. La gestion du projet sera confiée à une entreprise sans but lucratif. Nous continuerons à offrir des soins de santé de haute qualité et accessibles à tous. Le projet y contribuera en permettant d'augmenter le nombre de visites, de favoriser la synergie avec d'autres acteurs importants du domaine des soins de santé et de veiller à ce que les familles de notre province reçoivent les soins de santé qu'elles méritent et dont elles ont besoin.

